

Révision Assistant/e socio-éducatif/-ve

Questionnaire de consultation

Prise de Position de CURAVIVA Suisse

28.12.2018

A) Questions concernant l'Ordonnance sur la formation

Indication: Le SEFRI fixant certains articles dans l'ordonnance sur la formation, ceux-ci ne sont pas mis en discussion ici. Chaque article discuté en détail par la Commission fait ci-dessous l'objet d'une question individuelle.

Art. 3 ancien, alinéa 3

- Seriez-vous d'accord de ne plus régler de façon explicite la formation raccourcie en deux ans (actuellement réglée à l'art. 3 al. 3) dans l'ordonnance sur la formation ?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

La formation raccourcie standardisée pour les assistant/e/s socio-éducatifs/ves selon l'article 32 est un projet pionnier fondé sur la Loi sur la formation professionnelle de 2002. De nombreux cantons ont mis en oeuvre ce modèle de qualité, correctement et de façon adaptée aux adultes, et le besoin a été mis en évidence à maintes reprises. En cette période de pénurie aigue de personnel qualifié, il s'agit d'insister pour que cet accès à la formation, qui a fait ses preuves, soit maintenu dans l'ordonnance sur la formation.

Le type de formation raccourcie avec contrat d'apprentissage pratiqué actuellement dans les institutions sociales constitue une possibilité de formation unique pour le groupe d'utilisateurs et assure par ailleurs une formation pratique large et structurée – ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres options de formation raccourcie. Renoncer à mentionner cette formation dans l'ordonnance sur la formation représenterait un appauvrissement incompréhensible et néfaste.

La suppression proposée de l'article 3.3 pourrait être comprise comme un signal de l'abrogation de l'offre existante pour la formation raccourcie d'ASE. C'est pourquoi Curaviva Suisse s'engage résolument pour le maintien de ce type de formation dans la version révisée de l'ordonnance sur la formation des assistant/e/s socio-éducatifs/ves.

Art. 6 Formation dans la pratique professionnelle en entreprise et dans des lieux de formations comparables**Art. 6.1**

- Approuvez-vous la répartition prévue de 3,5 jours de formation en entreprise et 1,5 jour de formation en école en moyenne?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Art.6.2

- Estimez-vous suffisantes les semaines de pratique fixées pour la formation initiale en école?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Le nombre de semaines de pratique doit être fixé dans un cadre plus restreint, dans le cas présent la marge de manoeuvre concernant le volume est trop importante pour pouvoir atteindre de manière contraignante les objectifs pratiques.

- La pratique de la formation initiale en école est-elle répartie adéquatement sur les années d'apprentissage?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Le volume doit tout d'abord être précisé de manière plus contraignante.

Art. 7 Ecole professionnelle

- Approuvez-vous la répartition des jours d'école (2 jours d'école par semaine en 1ère et 2ème année d'apprentissage; 1 jour d'école par semaine en 3ème année d'apprentissage)?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Ne représente pas un changement pour la plupart des lieux de formation, a fait ses preuves.

- Quelle est votre évaluation par rapport au nombre de leçons par domaine de compétences opérationnelles?
 - J'approuve complètement
 - J'approuve
 - Je n'approuve pas
 - Je n'approuve absolument pas
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Art. 8 Cours interentreprises

Estimez-vous que 20 jours de CIE sont suffisants (comme avant)?

- Oui
- Non
- Je ne peux pas juger

Si non, combien des jours suggèreriez-vous? Veuillez donner les raisons de vos suggestions.

Remarques :

Correspond au nombre d'objectifs évaluateurs qui doivent être traités dans les CIE et se situe dans le même cadre que jusqu'ici. Cependant: se pose la question de fond, à savoir si la délimitation entre les deux lieux d'apprentissage – école et lieu de pratique – est suffisamment claire. La mise en oeuvre de ces objectifs évaluateurs subtilement interdépendants est tellement exigeante sur le plan organisationnel qu'elle ne saurait être assurée aisément dans les structures existantes. D'une manière générale, Curaviva estime qu'il est important de chercher à nouveau pour les contenus des CIE des domaines thématiques (et les objectifs évaluateurs correspondants) plus clairement délimités.

Les thèmes du plan de formation sont-ils bien couverts dans les CIE?

- Oui
- Plutôt Oui
- Non
- Plutôt Non
- Je ne peux pas juger

Si (plutôt) non: quels thèmes sont trop ou pas assez couverts? Veuillez donner autant de détails que possible sur vos suggestions par thème / Veuillez donner les raisons de vos suggestions.

Remarques:

CIE pour toutes les orientations.

Proposition: 2 journées d'introduction à la promotion de la motricité conformément à toutes les orientations, plus 2 jours spécifiquement dédiés à la pratique du travail auprès des personnes âgées ainsi que pour l'orientation accompagnement des enfants.

La prise en considération dans les CIE de toutes les orientations d'une compréhension globale de la motricité et de sa promotion est à saluer. Toutefois, selon l'organisation de l'offre, l'approfondissement spécifique à l'orientation personnes âgées peut être perdu (p.ex. il faudra certainement donner une place au „Infant Handling“ dans le cadre de l'accompagnement des petits enfants si le cours est proposé à des groupes d'orientation mixtes). De plus, les trois journées de CIE prévoient également des objectifs plus détaillés (b74.1) censés transmettre explicitement „d'autres méthodes et de jeux“.

Le renoncement généralisé aux **expériences créatives et artistiques personnelles** que peuvent faire les apprenants pour proposer par la suite aux personnes accompagnées des offres relevant de leur expérience est perçu comme une perte, même si cette possibilité ne satisfaisait pas toujours tout le monde. Il s'agit d'examiner ici où et comment des offres de qualité peuvent à nouveau être intégrées à la formation d'ASE.

La **réflexion sur leur propre travail est une capacité importante** que les apprenants peuvent acquérir et approfondir de manière appropriée dans les CIE. En plus des possibilités énumérées, il s'agit d'examiner si les assistant/e/s socio-éducatifs/ves pourraient également apprendre dans les CIE à réfléchir sur leur travail au moyen de méthodes axées sur les ressources basées sur des vidéos (p.ex. Marte Meo). Par ailleurs, nous avons besoin pour cette formation d'un modèle de réflexion adapté, utilisé dans les trois lieux d'apprentissage. Mais il existe également des objectifs/contenus évaluateurs qui peuvent fort bien faire l'objet d'une réflexion et d'un travail à l'école, par exemple la signification du rôle professionnel et la discussion autour de celui-ci.

Approuvez-vous la répartition des jours CIE sur les années d'apprentissage?

- Oui
- Plutôt oui
- Non
- Plutôt non
- Je ne peux pas juger

Si (plutôt) non: quelle répartition proposeriez-vous? Veuillez donner les raisons de vos remarques.

Remarques:

La troisième année de formation est ainsi largement déchargée, non seulement pour ce qui est des jours d'école mais également des jours CIE. Mais comme une refonte au niveau du contenu est nécessaire, la répartition en sessions et la répartition de celles-ci doit être réexaminée.

Art. 10 Exigences pour les formateurs et formatrices professionnels

- Approuvez-vous les compétences fixées à l'article 10a à d pour les formateurs et formatrices professionnels?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Pas de modifications concernant directement les formateurs professionnels, cependant il manque l'actuel complément 13.2 précisant que Savoirsocial définit quelles sont les autres professions reconnues.

Art. 11 Nombre maximum d'apprenti-e-s dans l'entreprise

Art. 11.1

- Approuvez-vous les exigences relatives aux formateurs et formatrices professionnels, ainsi qu'aux personnes qualifiées pour former un-e apprenti-e?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Si non: quelles exigences est-ce que vous supprimeriez / ajouteriez / modifieriez? Veuillez donner les raisons de vos remarques.

Remarques:

Art. 11.2

- Approuvez-vous les exigences pour les professionnel-le-s/ personnes qualifiées pour la formation d'apprenti-e-s?
 - Oui

- Non
- Je ne peux pas juger

Si non: quelles exigences est-ce que vous supprimeriez / ajouteriez / modifieriez? Veuillez donner les raisons de vos propositions.

Remarques:

Laisse une marge d'organisation en fonction des différentes conditions d'exploitation.

Art. 14 Réflexion personnelle

Art. 14.1

- Estimez-vous judicieux que la personne en fin de formation professionnelle doive rédiger une réflexion personnelle par?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Si non, pourquoi?

Remarques:

Envisageable en principe, toutefois elle doit être basée sur une description concrète quant au contenu de cette réflexion. Veiller à un volume pertinent et à la combinaison avec d'autres éléments de la procédure de qualification. Il s'agit également de définir clairement à quoi doit correspondre la réflexion à ce niveau de formation (CFC).

Art 14.2

- Approuvez-vous la tenue d'un entretien professionnel basé sur la réflexion écrite dans le cadre de l'examen pratique?
 - Oui
 - Non

Je ne peux pas juger

Si non, pourquoi?

Il faut tenir compte du fait que les apprenants peuvent être fatigués après l'examen pratique. Au stade actuel de l'élaboration, il n'est pas vraiment compréhensible pourquoi il ne faudrait pas réfléchir à l'examen pratique au terme de celui-ci, et pourquoi la réflexion écrite préalablement est mise en avant.

Remarques:

Art. 18 Etendue et mise en œuvre de la procédure de qualification avec examen final

Art. 18a :

- Approuvez-vous la baisse de la durée prévue pour l'examen pratique de 16 heures à 4 heures?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Si un tel changement devait être introduit, l'exécution proprement dite des tâches de l'examen pratique pourrait être fixée à 2 - 2.5 heures. Cette durée est suffisante pour avoir une idée fondée du mode de travail des candidats. De plus, il s'agit également de tenir compte de la fatigue pouvant amoindrir la capacité d'observation ainsi que de la durée de la charge pour les résidents. Comparé à d'autres examens finaux pratiques avec observation directe du travail, 2 heures sont suffisantes pour avoir une impression quantifiable. Nos représentants peuvent approuver ce point. **Toutefois, le praticien formateur doit pouvoir continuer à contribuer partiellement à l'évaluation. Plutôt que d'appliquer un TPP pour le domaine social, il faudrait examiner la version TPI des ASSC, où l'évaluation est faite conjointement par un/e expert/e externe et le/la praticien/ne formateur/formatrice.** Pour le TPI actuel, il ne faudrait pas prendre en considération uniquement les formateurs, en nombre insuffisant, mais plutôt le pourcentage élevé de praticiens formateurs qui effectuent très bien cette tâche, conscients de leurs responsabilités. Si les directives admettent la possibilité judicieuse d'une co-évaluation par les praticiens formateurs, Curaviva y recourra pour ses institutions et pour ses formateurs.

- La pondération prévue à l'intérieur de l'examen pratique fait-elle sens (OrFo page 12, tableau du haut)?

- Oui
- Non
- Je ne peux pas juger

Remarques:

Il s'agit tout d'abord de procéder à une adaptation de la forme et de la durée de l'examen

Art. 18b

- Approuvez-vous la durée prévue (3 heures) pour l'examen écrit (connaissances professionnelles)?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Si non, pourquoi pas? Combien d'heures proposeriez-vous? Veuillez donner les raisons de vos suggestions.

Remarques:

- La pondération prévue à l'intérieur de l'examen écrit (cf. 18b, connaissances professionnelles) fait-elle sens (Connaissances professionnelle générales, 2 h., connaissances professionnelle spécifiques, 1 h.)?
 - Oui
 - Non
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

Il ne semble guère logique que la partie la plus importante de l'examen – en volume et en temps – contribue dans une moindre mesure à la note d'ensemble.

Art. 19 Réussite, calcul de la note, pondération de la note

- Comment évaluez-vous si la pondération des domaines de qualification fait sens pour définir la réussite du CFC?
 - J'approuve complètement
 - J'approuve
 - Je n'approuve pas
 - Je n'approuve absolument pas

Je ne peux pas juger

Dans les cas «Je n’approuve (absolument) pas»: quelle pondération proposeriez-vous? Veuillez donner les raisons de vos propositions.

Remarques:

Que la tâche plus importante en terme de volume contribue moins au résultat global que la tâche moins importante n’en demeure pas moins dérangeant!

Art. 21 Qualifications en dehors d’une filière de formation définie (cas particulier)

- Comment évaluez-vous la pondération des domaines de qualification fait sens pour définir la réussite du CFC?

J’approuve complètement

J’approuve

Je n’approuve pas

Je n’approuve absolument pas

Je ne peux pas juger

Remarques:

Autres remarques

- Avez-vous d’autres remarques sur la nouvelle ordonnance sur la formation?

Remarques:

B) Plan de formation

Indication: Le SEFRI fixant certains articles dans l'ordonnance sur la formation, ceux-ci ne sont pas mis en discussion ici. Chaque article discuté en détail par la Commission fait ci-dessous l'objet d'une question individuelle.

Chapitre 3: Profil de qualification

- Approuvez-vous le profil de la profession décrit dans le profil de qualification (art. 3.1)?
 - J'approuve complètement
 - J'approuve
 - Je n'approuve pas
 - Je n'approuve absolument pas
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

1. Les compétences de l'assistant/e socio-éducatif/ve qui complètent l'accompagnement et l'organisation du quotidien et définissent la spécificité de ce profil sont parfaitement visibles à travers les domaines de compétences opérationnelles c,e et f.
 2. La CDPH, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de même que différentes chartes propres aux associations nous obligent à placer la perspective des personnes concernées au centre. Dans la formulation des situations d'accompagnement ainsi que dans les compétences et objectifs évaluateurs, il s'agit de s'assurer que ceux-ci reflètent réellement l'attitude avec laquelle l'accompagnement doit être effectué. Ceci n'est p.ex. pas tout à fait adéquat pour c1.2, c1.3 ...
- Les compétences opérationnelles fixées dans le profil de qualification reflètent-elles les exigences de la pratique envers les professionnels/les (art. 3.2)?
 - Oui
 - Plutôt oui
 - Plutôt non
 - Non

Remarques:

A première vue, les contenus du profil de qualification ne peuvent pas tous être compris – pour cela il s'agit d'examiner les descriptions détaillées des niveaux d'approfondissement.

Les domaines de compétences opérationnelles c et f devraient être retravaillés. Ils présentent trop de recouvrements dans

les domaines de l'empowerment / efficacité personnelle (DCO e) et formation/développement/soins, ce qui rend plus difficile la mise en oeuvre concrète, dans la formation pratique surtout.

- Les exigences de la formation/ du profil de qualification sont-elles fixées au bon niveau?

- J'approuve complètement
- J'approuve
- Je n'approuve pas
- Je n'approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Dans les cas «Je n'approuve (absolument) pas»: pourquoi pas?

Remarques:

Le niveau d'exigences correspond fondamentalement à une formation au niveau CFC, sauf p.ex. pour c2.3 (K5). Une ASE ne doit pas procéder seule à une telle analyse dans la pratique, mais plutôt „participer à...“.

D'une manière générale, les objectifs K5 doivent être vérifiés au niveau de leur formulation.

Chapitre 4: Domaines des compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs selon le lieu de formation

Domaine de compétences opérationnelles a

- Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles a?
[Indiquez SVP le numéro de la compétence opérationnelle; ex: a1]

Remarques:

- Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles a?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: a1.1.1 EP]

- J'approuve complètement
- J'approuve
- Je n'approuve pas
- Je n'approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Remarques:

Le fait que les compétences opérationnelles a4 et e1 doivent être approfondies tant à l'école professionnelle que dans les cours interentreprises requiert une coordination importante tant temporelle qu'au niveau des contenus entre les deux lieux de formation. Celle-ci n'a pas pu être garantie jusqu'ici et a régulièrement donné lieu à des insatisfactions, surtout chez les apprenants en raison de répétitions non planifiées, etc. Ici, il faudrait réexaminer s'il ne devrait pas y avoir une plus grande liberté de réflexion dans les CIE, sur le plan thématique et organisationnel, en s'inspirant de ce qui se passe actuellement dans la pratique. Au niveau sec. II il faudrait par exemple un modèle de réflexion adapté aux ASE (pour les trois lieux de formation) ainsi que l'expérimentation de différents instruments de réflexion.

- Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles a?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: a1.1.1 EP]

Remarques:

Domaine de compétences opérationnelles b

- Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles b?
[Indiquez SVP le numéro de la compétence opérationnelle; ex: b1]

Remarques:

- Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles b?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: b1.1.1 EP]

- J'approuve complètement
- J'approuve
- Je n'approuve pas
- Je n'approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Remarques:

- Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles b?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: b1.1.1 EP]

Remarques:

Domaine de compétences opérationnelles c

- Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles c?
[Indiquez SVP le numéro de la compétence opérationnelle; ex: c1]

Remarques:

D'un point de vue professionnel il faut dire que dans la description des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs les notions d'accompagnement, de programme et d'offre ne sont pas claires et demeurent par conséquent souvent incomprises. Exemple: „Elle/il encourage ainsi les aptitudes cognitives, motrices, émotionnelles ou créatives de la personne accompagnée“. Il serait plus judicieux de dire: „Veille à un maximum d'autonomie et de participation pendant les activités“. Ceci montre la confusion régnant de manière générale entre les domaines de compétences opérationnelles c et f. Lorsqu'on parle d'autonomie et de participation, il s'agit de la promotion de l'efficacité personnelle, sous f il s'agit de soutien au développement. Certes la distinction n'est pas parfaitement claire, mais si l'on veut créer deux domaines de compétences opérationnelles il faut le faire de façon à ce que l'accent soit mis respectivement sur l'un ou sur l'autre.

CO d3 Prière de ne pas désigner les proches comme des „personnes externes“! (Cela reflète une compréhension de „l'institution“, de l'entreprise, de son rôle et de ses tâches propres qui doit être remise en question).

- Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles c?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: c1.1.1 EP]
 - J'approuve complètement
 - J'approuve
 - Je n'approuve pas
 - Je n'approuve absolument pas
 - Je ne peux pas juger

Remarques:

- Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles c?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: c1.1.1 EP]

Remarques:

c2.2 –c2.3.1: il manque ici la notion d'“espace /contexte de vie” en tant que réalité subjective résultant des processus d'apprentissage individuels, sociaux et biographiques. Remplacer éventuellement „biographie“ par „espace/contexte de vie“ sous c2.3. Dans ce cas, il faudrait également adapter l'objectif de l'école professionnelle.

C1.2 compléter par « En observant le comportement de la personne accompagnée et en posant des questions, l'ASE en déduit... » Veiller également à une attitude inclusive lors de la formulation des objectifs évaluateurs!

C1.3.... encourage l'efficacité personnelle... (encourage le développement plutôt sous f)

C1.3.2 Le lien avec l'efficacité personnelle manque – pour quoi l'ASE a-t-elle besoin de cette méthode?

C1.4.1 Fait plutôt partie de 1.3 au niveau du contenu. Ici figurent plutôt les facteurs qui encouragent l'efficacité personnelle.

C3.1 « ... et les soumet à l'équipe» Veiller à la participation, mieux: «Soutient celle-ci dans sa participation autonome ...” . Mettre l'accent sur l'accompagnement au sens de: comment puis-je soutenir la personne accompagnée à formuler elle-même ses préoccupations, manque

... Voir également c3.3

Domaine de compétences opérationnelles d

- Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles d?

[Indiquez SVP le numéro de la compétence opérationnelle; ex: d1]

Remarques:

- Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles d?

[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: d1.1.1 EP]

J'approuve complètement

J'approuve

Je n'approuve pas

Je n'approuve absolument pas

Je ne peux pas juger

Remarques:

- Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles d?

[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: d1.1.1 EP]

Domaine de compétences opérationnelles e

- Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles e?
[Indiquez SVP le numéro de la compétence opérationnelle; ex: e1]

Remarques:

Les compétences opérationnelles e1 – e3 sont d’abord valables pour les quatre orientations, à partir de la CO e4 elles deviennent spécifiques à chaque orientation. Cela complique les choses, tant au niveau de la structure que de la mise en oeuvre.

e3 et e2 pourraient également figurer sous domaine de compétences opérationnelles b, e2 et e1 resteraient alors les seules compétences opérationnelles générales, mais pour lesquelles une solution peut certainement être trouvée.

Compétence opérationnelle e10 accompagner des personnes en situation de handicap dans des situations exigeantes :
Les délimitations avec l’EP de „Spécialiste de l’accompagnement de personnes en situation de handicap“ ont-elles été prises en compte?

- Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles e?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l’objectif évaluateur; ex: e1.1.1 EP]

- J’approuve complètement
- J’approuve
- Je n’approuve pas
- Je n’approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Remarques:

- Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles e?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l’objectif évaluateur; ex: e1.1.1 EP]

Remarques:

e10.5 „L’ASE évalue un abus de pouvoir potentiel dans une situation précise et y réagit ». Ne saurait être une tâche réservée exclusivement à l’ASE.

Domaine de compétences opérationnelles f

- Avez-vous des remarques sur les situations professionnelles du domaine de compétences opérationnelles f?
[Indiquez SVP le numéro de la compétence opérationnelle; ex: f1]

Remarques:

Comment pourrait-on délimiter ce thème par rapport à la compétence opérationnelle c1? De nombreux contenus sont similaires, voire identiques....et la délimitation avec la planification des mesures pour 5.1.2 n'est pas claire. Prière de vérifier également l'ordre de 5.1 à 5.4. Réunir éventuellement 5.3 et 5.4.

- Approuvez-vous la répartition des objectifs évaluateurs selon les lieux de formation entreprise, école professionnelle et cours interentreprises dans le domaine de compétences opérationnelles f?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: f1.1.1 EP]

- J'approuve complètement
- J'approuve
- Je n'approuve pas
- Je n'approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Remarques:

Parce que la formulation des objectifs évaluateurs doit encore être retravaillée.

- Avez-vous des remarques sur les contenus des objectifs évaluateurs dans le domaine de compétences opérationnelles f?
[Indiquez SVP le numéro et le lieu de formation de l'objectif évaluateur; ex: f1.1.1 EP]

Remarques:

5.1.2 pas seulement du processus agogique mais également de la planification du développement pédagogique et de l'étude de cas.

5.1.4 et 5.1.5 devraient être placés au début.

Annexe 1: Liste des instruments de garantie et de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale, ainsi que de promotion de la qualité.

- Avez-vous d'autres idées ou besoins pour les instruments de mise en œuvre et les outils de promotion de la qualité dans la formation professionnelle initiale?

Remarques:

1. Le nouveau plan de formation étant construit sur les compétences opérationnelles et qu'il comprend les situations correspondantes dans la pratique, il est important d'informer à temps les écoles professionnelles, principalement en Suisse alémanique, quant à la manière de construire l'enseignement à partir de ces situations. (En Suisse romande, on a quelque expérience en la matière).
2. En complément au plan de formation, il faudrait établir une liste mentionnant explicitement les ressources en connaissances disponibles devant être transmises pour chaque situation. (Cela n'est reflété que de manière insuffisante dans les objectifs évaluateurs. Cela peut provoquer de l'incertitude et des interprétations (trop différentes). La même chose est valable pour les CIE.
3. Il s'agit en outre de viser une base digitale pour la formation accessible dans les trois langues nationales qui pourrait également être utilisée comme moyen auxiliaire pour les nouvelles formes de documentation d'apprentissage envisagées. Il s'agit bien entendu d'examiner des possibilités ultérieures, p.ex. la question des contenus de formation qui font partie jusqu'ici du matériel pédagogique des écoles professionnelles. Cet instrument doit en outre être „connectable“ aux plateformes cantonales ou spécialisées telles que Sephir, PKorg ou epak.

- Etes-vous d'accord qu'un programme de formation soit développé par SAVOIRSOCIAL pour la formation raccourcie?

Oui

Non

Je ne peux pas juger

Remarques:

Facilite la coordination, augmente le caractère contraignant.

- L'un des instruments de mise en œuvre est la liste des actes médico-techniques pour l'orientation des personnes âgées. Avez-vous des commentaires ?

Oui

Non

Je ne peux pas juger

Remarques:

Très bon et important que ceci soit pris en compte dans le cadre du plan de formation, car il y aurait sans cela trop d'incertitudes quant à ce que les ASE PÂ apprennent ou non. Nous proposons de nommer ce document „soutien médico-technique“ (plutôt que „actes médico-techniques“).

Annexe 2: Mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé

- Approuvez-vous les propositions de mise en œuvre des mesures d'accompagnement?

- J'approuve complètement
- J'approuve
- Je n'approuve pas
- Je n'approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Remarques:

D'une manière générale, nous approuvons la mise en oeuvre. Nous ne pouvons cautionner la directive AEH concernant le « transfert de client-e-s et la manipulation de lourdes charges en général » (si c'est bien celle-ci qui figure dans l'annexe 2 page 62 « Techniques de mobilisation et de transport adaptées »). Cette directive est traduite de manière plutôt incompréhensible, recourt à des notions inconnues et est trop peu applicable à la pratique. La formulation doit absolument être retravaillée.

Annexe 3: Tableaux cliniques et symptômes

Les connaissances pertinentes à l'exercice de la profession concernant les tableaux cliniques et les symptômes sont-elles toutes indiquées ? [Indiquez SVP l'orientation; par ex: toutes les orientations]

- J'approuve complètement
- J'approuve
- Je n'approuve pas
- Je n'approuve absolument pas
- Je ne peux pas juger

Remarques / compléments:

A été adapté pour répondre à la situation actuelle. Se pose toutefois une question formelle, à savoir pourquoi ce thème nécessite une annexe – les thèmes liés à la communication pourraient tout aussi bien faire l'objet d'une annexe? Pourquoi d'autres contenus scolaires ne feraient pas l'objet d'une liste annexée?

Autres remarques

- Avez-vous d'autres remarques sur le plan de formation?

Remarques:

Il s'agit de se pencher sur une base digitale pour la formation accessible dans les trois langues nationales, qui pourrait p.ex. être utilisée également comme moyen auxiliaire pour les nouvelles formes de documentation d'apprentissage envisagées. Il s'agit bien entendu d'examiner des possibilités ultérieures, p.ex. la question des contenus de formation qui font partie actuellement du matériel pédagogique des écoles professionnelles. Cet instrument doit en outre être „connectable“ aux plateformes cantonales ou spécialisées telles que Sephir, PKorg ou epak. Ceci devrait être introduit dans une première étape au début de la mise en oeuvre de la formation révisée, afin que les entreprises et les apprenants puissent se mettre au courant dès le début. Savoirsocial pourrait créer un poste dans le but de concrétiser ce projet.

A l'occasion d'une prochaine relecture, les formulations devraient être vérifiées, tant sur le plan du contenu que linguistique. Quelques corrections sont également nécessaires au niveau de l'aperçu des compétences opérationnelles.